

Compte rendu du Comité syndical du mardi 19 décembre 2023 à 18h30 SMIRIL

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical du SMIRIL, dûment convoqué le cinq décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BUB, Président.

Membres titulaires présents : M. BUB Jérôme, Mme CHAIGNE Caroline, M. DESCHANEL Thierry, M. FOURNIER-MOTTET Benoit, Mme MARI Victoria, Mme RANN Josiane, M. VERD Pierre.

Membres titulaires excusés : M. ATHANAZE Pierre, M. BRUN Jean-Jacques, Mme DEHAN Nathalie (pouvoir à M. BUB), Mme EDERY Michèle (pouvoir à M. BUB), M. THIMONET Christophe.

Membres suppléants présents (avec voix délibératives) : /

Membres suppléants présents (sans voix délibératives) : /

Agent présent : Damien Dumollard – Directeur.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 12

Titulaires présents : 7

Suppléants présents : 0

Procurations : 2

Membres présents ou représentés : 9

Voix délibératives présentes ou représentées : 12

Date de la convocation : 05/12/2023

Délibérations présentées

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 18 octobre 2023
3. Débat d'orientation budgétaire 2024
4. Montant de participation 2024 des membres
5. Proposition de mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
6. Partenariats 2023-2024 avec les structures d'éducation à l'environnement
7. Proposition du CdG69 de souscrire au dispositif Médiation préalable obligatoire
8. Présentation du projet « La nouvelle tour de Millery ».

En introduction, il est fait état d'un problème d'accès à certaines annexes partagées via des liens, pour certains délégués : le problème de droit d'accès sera analysé et résolu le plus rapidement possible.

1. Désignation du secrétaire de séance

Benoît Fournier-Mottet est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du Comité du 18 octobre 2023

Le Comité syndical valide à l'unanimité le compte-rendu du 18 octobre 2023, sans modification.

3. Débat d'orientation budgétaire 2024

Le débat d'orientation budgétaire se déroule sur la base des éléments transmis dans le rapport de présentation avec un budget de fonctionnement à l'équilibre et un autofinancement des investissements avec perspective de co-financement de l'Agence de l'eau sur les aménagements d'accueil du public.

Jérôme Bub aborde le volet recettes de fonctionnement en soulignant que l'un des enjeux de l'année 2024 sera de travailler au renouvellement du partenariat avec la raffinerie et au développement de nouveaux soutiens pour 2025 si l'on souhaite pouvoir mettre en œuvre toutes les actions du Plan de gestion. La cotisation 2024 des membres est proposée pour un montant identique, mais comme pour beaucoup d'autres syndicats qui l'ont déjà fait, le sujet d'une révision de cette participation se posera tôt ou tard dans la mesure où elle est identique depuis 7 ans, après une diminution, alors que certaines charges augmentent mécaniquement au regard de l'inflation (coût de l'énergie, achats...).

S'il doit être envisagé une augmentation de cotisation, Caroline Chaigne souhaite que soit discuté du niveau d'intervention dans le sens où l'on pourrait également envisager une diminution des actions menées, le cas échéant.

Benoît Fournier-Mottet suggère que le débat se base sur une analyse détaillée des dépenses le moment venu.

Concernant l'accueil du public scolaire, une diminution de la capacité d'accueil est à prévoir à compter de l'année 2024-2025. En effet, alors que l'on se situe actuellement sur un volume de classes très important cette année, les travaux de restauration écologique du fleuve entraîneront l'impossibilité d'accueil sur certains secteurs durant les périodes de travaux. La proposition de réserver les animations à destination des collègues, pour les établissements hors communes membres, en lien avec la compétence de la Métropole de Lyon et du Département, est validée comme orientation afin de maîtriser l'activité et de maintenir de bonnes conditions pour le déroulement des projets.

Le Comité syndical acte que le Débat d'Orientation Budgétaire a bien eu lieu.

4. Montant de la participation 2024 des membres

Monsieur le Président propose de délibérer sur le montant de participation 2024 pour un montant identique à 2023, soit 522 900 €.

Membres	Part statutaire	Montant de la participation 2022	Montant de la participation 2023	Montant de la participation 2024
Métropole de Lyon	72 %	376 488€	376 488€	376 488€
Département du Rhône	8%	41 832€	41 832€	41 832€
Communes	20 %	104 580€	104 580€	104 580€
Feyzin	25,01%	26 156 €	26 156 €	26 156 €
Millery	3,36%	3 513 €	3 513 €	3 513 €
Grigny	21,85%	22 851 €	22 851 €	22 851 €
Irigny	27,64%	28 907 €	28 907 €	28 907 €
Sérézin-du-Rhône	2,38%	2 489 €	2 489 €	2 489 €
Ternay	4,92%	5 145 €	5 145 €	5 145 €
Vernaison	14,84%	15 519 €	15 519 €	15 519 €
Total	100 %	522 900€	522 900€	522 900€

La dernière mise à jour de la répartition financière des membres s'est faite en 2016 (mise à jour des statuts). Le pourcentage de participation pour et entre communes est resté identique.

Après en avoir débattu, le Comité syndical vote à l'unanimité un montant de participation identique à celui de 2023, soit 522 900 €, répartis entre les membres comme prévu par les statuts.

5. Proposition de mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale permet d'appliquer cette mesure qui avait été mise en place cet été pour les deux autres pans de la fonction publique.

Ayant été saisie d'une demande des agents du SMIRIL quant aux rémunérations dans un contexte d'inflation, le Bureau a envisagé différentes possibilités afin de répondre à celle-ci et propose au Comité syndical de mettre en place cette prime à titre exceptionnelle dans les conditions prévues par le décret. Un travail sur la mise à jour des conditions de versement du régime indemnitaire (RIFSEEP) pourra également être ouvert.

Considérant les conditions requises, 7 agents du SMIRIL pourraient bénéficier du versement d'une prime proratisée au temps de travail comprise entre 400 € et 630 € brut, soit 3 790 € brut au global.

Considérant que l'inflation a effectivement été importante ces trois dernières années (5 % entre septembre 2022 et septembre 2023 – INSEE) et a donc impacté le pouvoir d'achat des agents. Considérant que les fonctionnaires d'Etat et de la fonction publique hospitalière ont bénéficié de cet avantage, **le Comité syndical adopte la mesure à l'unanimité pour un versement effectif en janvier 2024** et salue la qualité du travail des agents.

6. Partenariats 2023-2024 avec les structures d'éducation à l'environnement

Dans le cadre des partenariats pédagogiques et suite à la demande de soutien adressée à l'Agence de l'eau, le SMIRIL conventionne annuellement par Convention Annuelle d'Objectifs avec certaines associations d'éducation à l'environnement et avec d'autres opérateurs du territoire en fonction des projets conçus avec les établissements scolaires.

Pour l'année 2023-2024, le volume d'activités pédagogiques proposé par le SMIRIL se compose comme suit :

- 789 interventions avec les partenaires pédagogiques
- 42 animations en régie par le SMIRIL
- 24 sorties de visite d'une station d'épuration (STEP de Pierre-Bénite)
- 22 sorties en autonomie (avec prêt d'outils pédagogiques de découverte)

Ces activités bénéficieront à 281 classes de la maternelle au collège pour 6 800 élèves.

Les projets au bénéfice des scolaires sont définis par les enseignants, accompagnés par le Pôle pédagogie du SMIRIL, sur la base de propositions thématiques (Histoire et culture du fleuve, flore alluviale, faune alluviale...).

Demandes de subvention de la part d'associations pour la réalisation d'activités pédagogiques auprès des scolaires durant l'année 2023-2024 :

Arthropologia	5 520 €
FDAAPPMA (Fédération de pêche)	8 970 €
FNE Rhône	39 790 €
LPO AuRA – Antenne Rhône	8 280 €
MNLE 69	24 380 €
La compagnie Candide	1 840 €
Robin des villes	920 €
TOTAL	89 700 €

Engagements par lettres de commande auprès d'autres associations et opérateurs d'éducation à l'environnement :

Structures partenaires	Montants des engagements
Marie Perin - ELYCOOP	4 830 €
Art nature Connexion – C. Chulliat	8 729 € ¹
C. LEOEN - Wakibus	5 750 €

¹ Dont 909 € de coût d'achat de matériel pédagogique.

Apieu milles feuille	1 610 €
Génération biodiv – C. Gaillardin	2 300 €
La récréation	5 750 €
Tous à vélo	520 €
Mille natures (octobre)	1 840 €
Mille natures	9 200 €
Cap sur le Rhône	460 €
Cueille et croque	3 450 €
Randossage	1 150 €
Eaudyssée	460 €
Nature en mont pilat	15 410 €
S'ortie	14 030 €
La renarde des Alpes	9 890 €
Conscience et Impact Ecologique	2 300 €
TOTAL	92 679 €

Josiane Rann remarque que Nature en Mont Pilat avait sollicité une subvention l'année dernière et se positionne sur une commande cette année. Il est expliqué que la possibilité de solliciter un soutien sous le régime de la subvention relève du choix des structures intervenantes, pour autant qu'elles remplissent les conditions légales.

Jérôme Bub questionne la différence que cela pourrait faire pour le SMIRIL entre ces deux régimes. Il est expliqué que pour l'ensemble des projets, les propositions pédagogiques émanent des partenaires. A partir du moment où les enseignants retiennent les interventions pour leurs projets, les réalisations sont ensuite suivies et évaluées avec les mêmes outils. Dans les deux cas, des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure des interventions. Le solde des subventions comme le paiement des factures interviennent en juillet/août après remise et validation des bilans d'activités. Tout litige vis-à-vis des engagements conclus relèveraient *in fine* du tribunal administratif.

Victoria Mari demande à ce que le détail des animations opérées par chaque partenaire pédagogique soit transmis. Cela sera fait en janvier au plus tard.

Après en avoir débattu, le Comité syndical vote à 11 voix pour et une abstention (Mme Victoria Mari) les subventions sollicitées et autorise Monsieur le Président à signer les Conventions Annuelles d'Objectifs ainsi que les lettres de commande avec chaque partenaire pour l'année scolaire 2023-2024.

7. Proposition du CdG69 de souscrire au dispositif Médiation préalable obligatoire

Le Centre de gestion 69 assure depuis 2022 une mission de médiation préalable obligatoire (MPO) pour les collectivités et établissements publics du département du Rhône et de la Métropole de Lyon intéressés. Le médiateur du cdg69 accompagne les employeurs et les agents dans la recherche d'une solution amiable à certains litiges en matière de personnel. 28 collectivités, représentant 11 575 agents, ont déjà adhéré au dispositif.

Ses avantages : une solution gagnant-gagnant, maîtrisable, plus rapide et moins onéreuse qu'un contentieux au tribunal administratif. L'adhésion est gratuite, ce n'est qu'en cas de réalisation d'une médiation, consentie par l'agent et l'employeur, que le cdg69 demande une participation financière.

À titre d'exemple, le coût d'une médiation pour un établissement affilié est constitué d'un forfait de 400 € pour 8 heures de préparation, d'entretiens individuels et de réunions plénières et au-delà, d'un coût horaire supplémentaire de 50 € de l'heure. Une fois que la collectivité a adhéré, en cas de litige entrant dans le champ de la médiation préalable obligatoire, les agents doivent d'abord solliciter le médiateur du cdg69 avant de pouvoir saisir le juge administratif.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'adhésion au dispositif de Médiation préalable obligatoire.

8. Présentation du projet « La nouvelle tour de Millery ».

Benoît Fournier-Mottet présente le projet de réhabilitation de la zone de parking dite de la Tour de Millery, une des entrées dites « secondaire » sur l'espace naturel.

Le projet est porté par une association, Les nouveaux commanditaires, avec le soutien de la Fondation de France, et vise à la valorisation de l'ancien site de la gare de Millery. C'est actuellement un espace de stationnement, un peu à l'écart et à l'abandon, au niveau de la station de pompage du SMHAR.

Dans la mesure où cet espace est situé en interface avec l'une des entrées d'accès de l'espace naturel, Benoît Fournier-Mottet propose d'associer le SMIRIL au suivi du projet et sollicite son concours pour faciliter sa présentation aux acteurs territoriaux susceptibles de le soutenir.

Après en avoir débattu, le Comité syndical adopte à l'unanimité un soutien de principe (moral) au projet et valide que le syndicat facilite son émergence dans la recherche de co-financements.

Actualités et informations

L'accompagnement par le SMIRIL des enseignants du territoire à la pratique de l'école dehors se poursuit, avec le soutien de l'Agence régionale de santé jusqu'en août 2024. [Une vidéo recueillant des paroles d'élus](#) sur ce type de projets est proposée par le GRAINE Bourgogne – France Comté.

Deux cambriolages du local technique ont eu lieu les 30 octobre et 24 novembre 2023. La télésurveillance et les interventions qui en ont découlé ont permis d'en limiter les conséquences. Les dispositifs de sécurité sont en cours de renforcement.

Fait à Grigny, le 20 février 2024

Jérôme BUB

Président